

FICHE D'INSCRIPTION SÉJOUR HIVER 2026 - JURA FUN 9-10 ans



Dossier à remettre impérativement complet au Centre de Facturation Unique, 12 rue Ampère - 21110 GENLIS

INSCRIPTIONS PAR COURRIEL le samedi 15 novembre 2025 à partir de 9h00



Toutes les rubriques doivent être soigneusement complétées. L'inscription ne sera définitive qu'une fois le dossier complet. Le nombre de places étant limité, seuls les premiers dossiers complets seront retenus.

PARTICIPANT	
NOM:	PRÉNOM :
Sexe: F□ M□	Date de naissance ://
Casque personnel \Box si non, taille S \Box	ou M □
RESPONSABLE LÉGAL 1	
Qualité (père, mère) :	
	PRÉNOM :
Téléphone portable :	Domicile :
Téléphone Travail :	
RESPONSABLE LÉGAL 2	
Qualité (père mère) :	
	PRÉNOM :
Téléphone portable :	Domicile :
Téléphone Travail :	
Personnes à contacter en cas d'urgen	ce lors du séjour :
Adresse courriel (qui permettra de conf	firmer l'inscription de votre enfant dès réception de son dossier) :
	<u> </u>

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Q 12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS



■ accueil@plainedijonnaise.fr







Autorisations de prises de vue :	
- J'autorise l'équipe d'encadrement à filmer et photographier mon enfant	
→ En aucun cas ces images ne seront commercialisées.	NON 🗆
Informations médicales : - L'enfant a un traitement médical : OUI, avec P.A.I. OUI, sans P.A.I. NON Un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.) est obligatoire pour administrer tout traitement	
LA FACTURATION	
Mode de règlement choisi :	
O en une seule fois (facture transmise après le séjour)	
O en 4 fois sans frais par prélèvement automatique uniquement	
Une majoration de 15% est appliquée aux familles ne résidant pas sur le territoire de Co Communes de la Plaine Dijonnaise, conformément au règlement intérieur.	ommunaute de
Déclaration du représentant légal)
Je soussigné(e) Mr - Mme	
Représentant(e) légal(e) de l'enfant :	
 autorise le responsable du séjour à faire soigner mon enfant et à faire prainterventions d'urgence, suivant les prescriptions du médecin, autorise mon enfant à participer à toutes les activités du séjour, m'engage à payer la part des frais de séjour incombant à la famille ainsi of frais médicaux non remboursés par la Sécurité Sociale. Date:	·
CADRE RÉSERVÉ AU CENTRE DE FACTURATION UNIQUE	
 Dossier administratif 2025-2026 complet, L'attestation de droit à la sécurité social. 	λ F
 Numéro d'Allocataire renseigné pour déduction de l'Aide au Temps Libre de la CA (éventuelle). 	

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise f Q 12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

4 03.80.37.70.12

■ accueil@plainedijonnaise.fr





